

Annexe au certificat d'accréditation : N° 5/004 selon la norme ISO/IEC 17065:2012 pour un organisme de certification de produits, de procédés et de services

Version 01 de l'annexe technique du 29 avril 2024
Valide jusqu'au 29 avril 2029

Organisme accrédité :

LC Luxcontrol ASBL
1, avenue des Terres Rouges
L-4330 Esch-sur-Alzette

Site principal :

1, avenue des Terres Rouges
L-4330 Esch-sur-Alzette

Personne de contact :

RAGOT-VANCON, Fanny
Tél. : +352 54 70 51 240
E-Mail : fanny.ragot@luxcontrol.com

Document approuvé par :

Dominique Ferrand
Chef de département de l'OLAS

Bâtiment

Produits ou groupe de matériaux	Référentiels
	<ul style="list-style-type: none"> - normes, - textes réglementaires, - directives européennes (+ modules, annexes, articles si applicable)
Domaine général : PRO1 – Certification de produits industriels	
Domaine technique : PRO1.1 – Ascenseurs	
PRO1.1 – Ascenseurs	<ul style="list-style-type: none"> - Règlement grand-ducal du 11 juin 2010 : modifiant le règlement grand-ducal du 24 août 1968 relatif aux prescriptions de sécurité pour les pistolets de scellement, les cartouches et les pointes; modifiant le règlement grand-ducal du 25 octobre 1999 relatif aux ascenseurs; abrogeant le règlement grand-ducal modifié du 8 janvier 1992 relatif aux machines - Loi du 27 mai 2016 concernant les ascenseurs et les composants de sécurité pour ascenseurs et modifiant la loi modifiée du 15 décembre 2010 relative à la sécurité des jouets, transposant la directive 2014/33/UE : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Annexe V : Inspection finale ▪ Annexe VIII : Vérification à l'unité - EN 81-1/2 - EN 81-20/50
Domaine technique : PRO1.4 – Equipements sous pression	
PRO1.4.1 – Equipements sous pression	<ul style="list-style-type: none"> - Loi du 27 juin 2016 concernant la mise à disposition sur le marché des équipements sous pression, transposant la directive 2014/68/UE : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Module A2 : contrôle interne de la fabrication et contrôles supervisés de l'équipement à des intervalles aléatoires ▪ Module G : vérification à l'unité - EN 13445 - EN 13480 - EN 12952 - EN 12953 - AD 2000